

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU CORPS D'ATTACHÉ STATISTICIEN DE L'INSEE

ANNÉE 2024

SUJET N°2

Domaine économique

Durée : 3 heures

Le sujet comporte 9 pages (y compris celle-ci)

L'usage de la calculatrice est interdit. Les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs et cartables.

Il sera tenu compte de la présentation, de la qualité de la rédaction et de l'orthographe.

Les questions sont indépendantes les unes des autres. Vous pouvez répondre dans l'ordre de votre choix, en précisant à chaque fois le numéro.

REPORTEZ LE DOMAINE CHOISI SUR LA COPIE SUR LAQUELLE VOUS COMPOSEREZ DANS LA ZONE "ÉPREUVE de".

Conformément au principe d'anonymat, aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie principale ou sur les feuilles intercalaires.

Sujet N°2 : Domaine économique

Questions de cadrage (7 points)

- 1 - Afin de fournir des informations précoces sur l'évolution de la situation économique, l'Insee et le SSP mènent des enquêtes mensuelles et trimestrielles auprès des entreprises. Citez une de ces enquêtes et donnez un exemple d'utilisation dans le diagnostic conjoncturel.
- 2 - À quoi sert une régression linéaire dans une étude statistique (cinq lignes environ) ? Donnez une limite dans l'utilisation de cette méthode.
- 3 - Dans le cadre d'une source administrative réputée exhaustive, des données importantes peuvent être manquantes pour une partie des entreprises. Après avoir précisé un problème spécifique que cela peut poser au statisticien, quelle méthode utiliseriez-vous pour pallier ce manque d'information ?
- 4 - Définissez l'investissement (ou formation brute de capital fixe) d'un agent économique. Expliquez pourquoi la construction ou l'acquisition d'un logement est comptabilisée comme un investissement pour les ménages.
- 5 - Dans l'étude, il est précisé que les indices de chiffre d'affaires sont chaînés. Décrivez le principe du chaînage et donnez un intérêt à son utilisation.

Questions de compréhension et de connaissance du sujet (6 points)

- 6 - En distinguant trois périodes, comparez l'évolution de l'activité dans la construction en Occitanie à celle de Bretagne.
- 7 - À partir de l'étude présentée, expliquez en une dizaine de lignes les facteurs jouant dans l'évolution du chiffre d'affaires dans la construction.
- 8 - Présentez les deux principaux messages de la figure 2.
- 9 - Quelle relation peut-on établir entre l'évolution moyenne de l'activité entre 2015 et 2019 (figure 4) et l'écart en 2022 par rapport à la tendance d'avant-crise (figure 3) ? Quel type de graphique pourriez-vous construire pour illustrer ce lien ?
- 10 - À partir de la figure 3, précisez comment sont définies les trois différentes situations d'écart des indices régionaux de chiffres d'affaires en 2022 aux tendances 2015-2019.
- 11 - Rédigez, en 10 à 15 lignes, un résumé à destination du grand public.

Questions de connaissance de la statistique publique (7 points)

- 12 - Les dispositifs de l'enquête emploi en continu (EEC), du recensement de la population (RP) et des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) permettent d'éclairer la thématique du chômage. Expliquez les différences de concepts et de mesures entre ces sources en 10 à 15 lignes.
- 13 - L'Insee et le SSP se dotent progressivement d'une nouvelle filière d'enquête. Après avoir rappelé le champ des enquêtes concernées, donnez et illustrez concrètement trois objectifs de ce programme.
- 14 - Dans le cadre de la multiplication des cyberattaques, indiquez une mesure prise par les équipes informatiques pour protéger le système d'information et son intérêt. Quelles sont les bonnes pratiques à adopter au quotidien par les agents du SSP pour se prémunir d'une cyberattaque (donnez 3 exemples) ?
- 15 - Le plan « Services publics écoresponsables » (SPE) a été lancé en 2020. Citez trois objectifs de développement durable pour l'administration. Si vous étiez responsable SPE de votre service, quelle serait la première action que vous proposeriez et comment procéderiez-vous pour la mettre en place ?

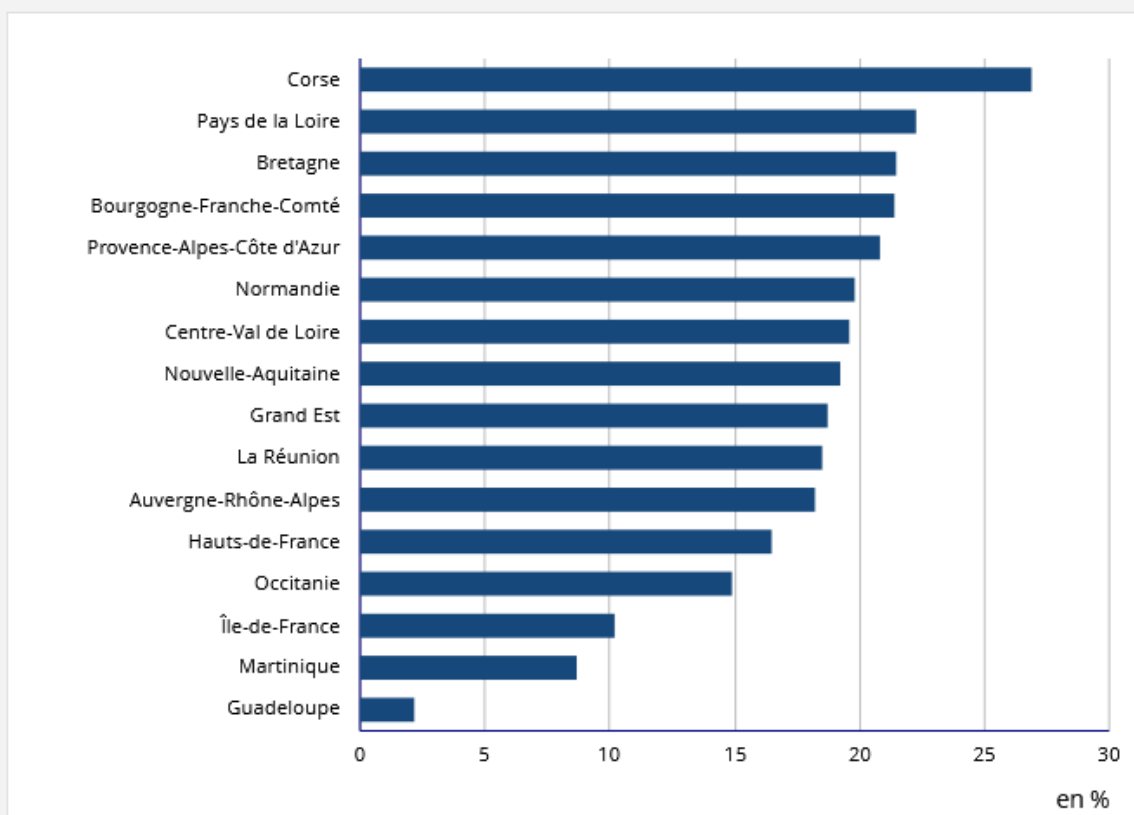


En 2022, en France, le secteur de la construction représente, en moyenne, 6,6 % des chiffres d'affaires issus des déclarations mensuelles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ce secteur comprend à la fois la construction de bâtiment (27 % du chiffre d'affaires du secteur), le génie civil (13 %) et les travaux de construction spécialisés tels que le gros oeuvre, la maçonnerie, la toiture, etc. (60 %). Le chiffre d'affaires augmente, en euros courants, de 14,8 % en 2022 par rapport à son niveau d'avant-crise, en 2019. Ce secteur a été fortement affecté par la pandémie liée à la Covid-19 (– 6,4 % entre 2019 et 2020). Par la suite, le chiffre d'affaires a fortement augmenté en 2021 et plus légèrement en 2022 (respectivement +14,8 % et +6,9 %). Entre 2015 et 2019, le chiffre d'affaires des entreprises de ce secteur augmentait de 5,1 % en moyenne par an **encadré 1**.

Dans toutes les régions françaises, le chiffre d'affaires des entreprises du secteur de la construction dépasse son niveau de 2019, avec toutefois des différences marquées **figure 1**. L'évolution est la plus forte en Corse (+26,9 %), où elle est soutenue notamment par les dépenses des collectivités locales dans le bâtiment et les travaux publics. Le chiffre d'affaires des entreprises de la construction augmente aussi fortement dans les Pays de la Loire (+22,3 %), en Bretagne (+21,5 %), en Bourgogne-France-Comté (+21,4 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+20,8 %).

À l'opposé, la hausse est moindre en Occitanie (+14,9 %), en Île-de-France (+10,2 %), en Martinique (+8,7 %) et en Guadeloupe (+2,2 %).

Figure 1 – Évolution des indices moyens de chiffre d'affaires dans la construction entre 2019 et 2022, selon les régions



Lecture : En Corse, l'indice de chiffre d'affaires dans la construction augmente de 26,9 % entre 2019 et 2022.

Champ : France, hors Guyane et Mayotte.

Sources : Insee, déclarations mensuelles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Figure 2 – Évolution mensuelle de l'indice de chiffre d'affaires national dans la construction et régression linéaire entre 2015 et 2019



— $\approx \approx \approx$ —

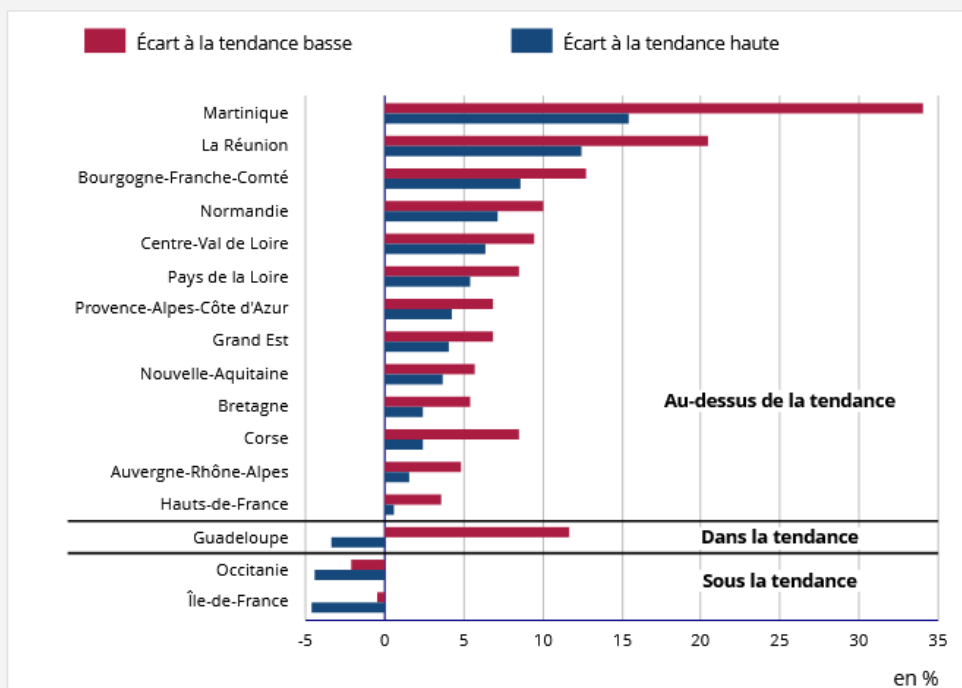
4/9

d'affaires dépasse le niveau qu'il aurait atteint si la tendance observée entre 2015 et 2019 s'était poursuivie. En France métropolitaine, c'est particulièrement le cas en Bourgogne-Franche-Comté, Normandie et Centre-Val de Loire, avec respectivement +8,6 %, +7,1 % et +6,4 % par rapport à leur tendance haute des années 2015-2019 **figure 3**. Avant la crise sanitaire, ces régions avaient les trajectoires de croissance les plus faibles, moins de 5,0 % par an **figure 4**. Le nombre d'habitants était stable, voire fléchissait sur la période, et les logements commencés entre 2015 et 2019 représentaient respectivement 3,2 %, 3,5 % et 4,1 % de leurs stocks de logements de 2015, soit moins qu'au niveau national (5,5 %).

La Corse et la Bretagne, qui faisaient partie des régions avec les plus fortes hausses de chiffres d'affaires avant la crise (+8,3 % et +7,1 %), dépassent leur trajectoire attendue au regard de la période précédente (+2,4 % par rapport à la tendance haute). En effet, le chiffre d'affaires augmente plus fortement dans les régions où la population croît le plus. En Corse et en Bretagne, la croissance démographique était plus marquée qu'au niveau national entre 2015 et 2019 (+1,0 % et +0,5 %). Les besoins en logements et en équipements (infrastructures routières, transports en commun, piscines, écoles, etc.) y sont plus élevés, afin d'offrir un niveau de service adapté au surplus d'habitants. Ainsi, le nombre de logements commencés sur la période correspondait à 8,3 % des stocks de logements de 2015 dans ces régions, soit plus qu'au niveau national.

Quant à la Guadeloupe, et, à un degré moindre, les Hauts-de-France, elles sont revenues dans leur tendance 2015-2019. Malgré une stabilisation de la population dans les Hauts-de-France, le chiffre d'affaires dans la construction a augmenté de 6,0 % par an entre 2015 et 2019, davantage qu'au niveau national. Le parc de résidences secondaires y est en forte hausse entre 2015 et 2019 (+8,0 %). De plus, le parc de logements est ancien : une résidence principale sur deux a été construite avant 1971, contre 44 % en France métropolitaine. La rénovation ou la construction sur du bâti ancien peut avoir un impact sur l'activité économique des entreprises du secteur.

Figure 3 – Écarts des indices moyens de chiffre d'affaires dans la construction en 2022 par rapport aux tendances d'avant-crise (2015-2019), selon les régions



Lecture : En 2022, dans les Pays de la Loire, le chiffre d'affaires observé dans le secteur de la construction est en moyenne supérieur de 5,4 % à celui du niveau haut attendu par la prolongation de la tendance passée 2015-2019.

Champ : France entière, hors Guyane et Mayotte.

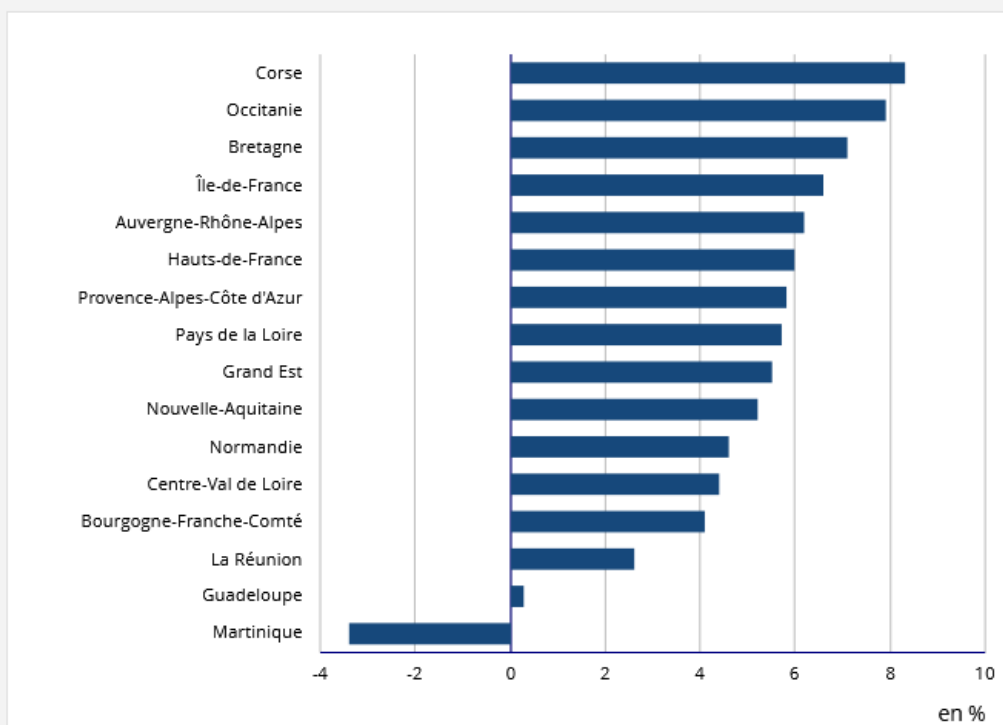
Sources : Insee, déclarations mensuelles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Les entreprises d'Île-de-France et d'Occitanie ne retrouvent pas, en 2022, leur tendance d'avant-crise. Le chiffre d'affaires dans la construction y est inférieur respectivement de 0,5 % et de 2,1 % au niveau attendu par la tendance basse estimée sur la période 2015-2019. Ces deux régions figuraient parmi celles dont l'indice de chiffre d'affaires augmentait le plus entre 2015 et 2019 (+6,6 % et +7,9 %). Le retour à un niveau d'activité très élevé est sans doute plus difficile à atteindre. En Île-de-France, la pénurie de foncier et les effets de la période Covid et du télétravail sur les migrations de population, avec davantage de départs de l'aire parisienne vers les autres régions, ont également pu avoir des conséquences sur l'activité dans le bâtiment [Brutel, 2023 ; Insee, 2023].

Les difficultés de recrutement dans la construction peuvent également être le signe d'une reprise économique du secteur. En effet, en 2022, dans les régions où l'indice de chiffre d'affaires est au-dessus de sa tendance, les tensions de recrutement sont fortes. Par exemple, en Corse, dans les Pays de la Loire ou encore en Centre-Val de Loire, plus de 80 % des recrutements sont jugés difficiles (respectivement 88 %, 86 % et 82 %). Par ailleurs, le nombre annuel moyen de logements commencés après la crise est supérieur à la période pré-Covid dans toutes ces régions.

À l'inverse, respectivement 61 %, 69 % et 73 % des recrutements sont jugés difficiles par les entreprises du secteur de la construction en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et en Occitanie, contre 74 % au niveau national. Ces trois régions n'ont pas réussi à dépasser leur tendance de 2015-2019, malgré la forte inflation. De plus, le nombre annuel moyen de logements commencés en 2021-2022 diminue en Occitanie et en Île-de-France par rapport à la période 2015-2019.

Figure 4 – Évolution annuelle moyenne de l'indice de chiffre d'affaires dans la construction entre 2015 et 2019, selon les régions



Lecture : En Corse, entre 2015 et 2019, l'indice de chiffre d'affaires augmente de 8,3 %.

Champ : France, hors Guyane et Mayotte.

Sources : Insee, déclarations mensuelles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Encadré 1 Des tendances 2015-2019 corroborées par les comptes régionaux

Les comptes nationaux annuels donnent une fois par an une description globale et détaillée de l'économie nationale. Ils permettent notamment d'analyser l'évolution de la valeur ajoutée (VA) de chaque secteur et du produit intérieur brut (PIB).

Les valeurs ajoutées régionales des branches marchandes sont estimées par proratisation de la VA de chaque entreprise au sens d'une unité légale selon la masse salariale de chacun de leurs établissements.

Entre 2015 et 2019, les comptes régionaux corroborent les tendances régionales observées via les indices de chiffre d'affaires. En effet, l'analyse de l'évolution de la valeur ajoutée dans la construction fait également ressortir les régions identifiées comme les plus dynamiques en matière de chiffres d'affaires. La valeur ajoutée augmente de 5,0 % par an en Île-de-France, de 4,5 % en Corse et de 3,9 % en Occitanie. À l'inverse, les régions avec les plus faibles augmentations de chiffre d'affaires sur la période, à savoir la Normandie, le Centre-Val de Loire et la Bourgogne-Franche-Comté sont celles ayant les plus faibles croissances en matière de valeur ajoutée dans la construction entre 2015 et 2019 (respectivement +2,3 %, +2,0 % et +1,8 %).

Méthodes

Pour un secteur et une région donnés, l'indice du mois m est calculé en chaînant l'indice du mois $m-12$ à l'évolution du chiffre d'affaires entre $m-12$ et m . La démographie des entreprises (créations, cessations, entrées et sorties de champ, changements de secteur d'activité, de région, de type d'implantation) est prise en compte en continu pour refléter précisément la réalité économique du secteur. Les restructurations susceptibles d'affecter le contour sectoriel des déclarations de TVA font l'objet d'un traitement spécifique : elles sont prises en compte à l'aide des données issues du dispositif de coordination des informations et des traitements sur les restructurations des unités statistiques.

Pour une région donnée, la tendance d'évolution des chiffres d'affaires de la construction avant-crise est déterminée au moyen d'une régression linéaire sur l'indice de chiffre d'affaires corrigé des variations saisonnières et des jours ouvrés sur la période 2015-2019. Les tendances hautes et basses sont obtenues par calcul d'un intervalle de confiance à 95 % sur la valeur de la tendance de janvier 2015. L'impact du premier confinement est estimé à l'aide de l'écart entre la courbe des indices de chiffre d'affaires au point le plus bas de la baisse du chiffre d'affaires et la valeur de la tendance basse pour le mois correspondant.

La situation en 2022 par rapport à la tendance est analysée par l'écart entre l'indice de chiffre d'affaires régional moyen sur l'année 2022 et les valeurs moyennes des tendances hautes et basses sur l'année 2022.

Sources et définitions

Sources

Les **indices de chiffre d'affaires régionaux** sont, comme à l'échelle nationale, calculés à partir des déclarations mensuelles de TVA. Le champ est la France, hors Guyane et Mayotte non assujetties à la TVA. Ces indices sont calculés sur la période 2015 à 2022.

L'**évolution des logements commencés** en % est calculée à partir du nombre de logements commencés (issu de Sit@del produit par le Service des données et études statistiques du Commissariat général au Développement durable) comparativement au nombre de logements en 2015 (calculé à l'aide du recensement de la population).

L'**évolution de la population** est calculée à partir des estimations de population disponibles sous insee.fr.

L'**évolution des prix des terrains à bâtir** est issue de l'enquête EPTB (enquête sur les prix des terrains à bâtir).

Définitions

Le **chiffre d'affaires régional** est défini comme le chiffre d'affaires des entreprises mono ou quasi monorégionale, c'est-à-dire les entreprises ayant au moins 80 % de leur effectif salarié dans la région considérée. Les entreprises mono ou quasi monorégionales représentent 83 % du chiffre d'affaires de la construction en moyenne en 2022.

Une **branche** (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des unités statistiques (entreprises, unités légales) classées selon leur activité principale.

Les **index du bâtiment et des travaux publics** sont des indices de coût de différentes activités du secteur de la construction, utilisés pour les actualisations et révisions des prix des marchés de construction.

Les **difficultés de recrutement** sont étudiées à travers l'enquête sur les besoins en main-d'oeuvre de Pôle emploi. Ces données ne concernent que la France métropolitaine.

Encadré 2 L'évolution des heures rémunérées dans la construction, une analyse complémentaire de l'activité

Plusieurs sources, apportant des informations complémentaires, permettent de mesurer l'activité du secteur de la construction. Le chiffre d'affaires propose un suivi financier de l'activité, signe de la plus ou moins bonne santé financière des entreprises et de leur capacité à absorber les aléas de conjoncture. Toutefois, il n'est pas toujours représentatif d'une activité réelle sur le terrain. Dans le cas de la construction, des écarts entre les heures rémunérées et le chiffre d'affaires peuvent s'expliquer, car elles reflètent des réalités différentes.

Les heures rémunérées sont issues des déclarations sociales nominatives (DSN). Dans la majorité des secteurs, elles comprennent les heures supplémentaires et les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération (congrés payés, jours fériés, etc.). Cependant, dans le secteur de la construction, les congrés payés sont pris en charge par une caisse et ne

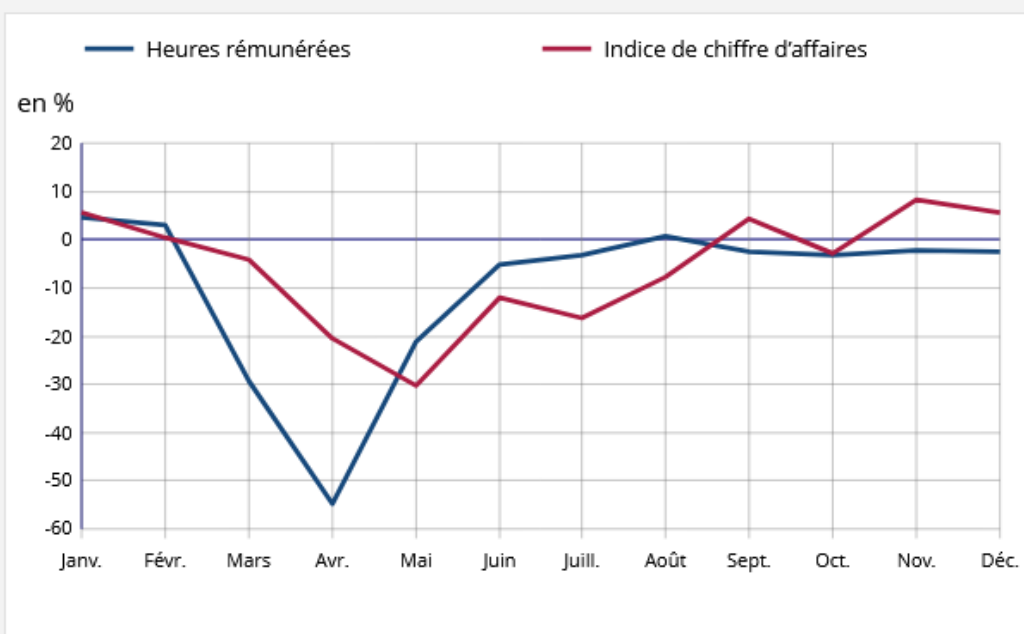
sont pas pris en compte dans les heures rémunérées. De même, les congés sans solde, les arrêts maladie et les périodes d'activité partielle en sont exclus.

Hors période de crise, les évolutions des deux sources sont proches quelle que soit la région. Néanmoins, lors du premier confinement, l'impact est plus fort sur les heures rémunérées dans toutes les régions françaises. Au printemps 2020, la baisse d'heures rémunérées est 2 à 3 fois plus forte que celle des chiffres d'affaires pour les entreprises du secteur de la construction.

Plus précisément, l'impact de la crise est visible dès le mois de mars sur les heures rémunérées, alors qu'il n'apparaît qu'en avril dans le cas des chiffres d'affaires figure. En effet, le confinement total a eu un impact immédiat sur l'emploi, alors que les chiffres d'affaires sont lissés ; les paiements sont effectués lors de la réservation des constructions, puis par tranches, au cours de la fabrication de la maison ou de l'immeuble.

Le pic de perte d'activité en matière d'heures rémunérées est atteint dès avril, contre mai pour les chiffres d'affaires. En effet, le confinement s'est étendu sur la totalité du mois d'avril, entraînant un arrêt complet de la production, alors que mars et mai n'ont été concernés que partiellement.

Glissements annuels des heures rémunérées et des indices de chiffre d'affaires dans la construction en France en 2020



Lecture : En avril 2020, les heures rémunérées ont chuté de 54,8 % par rapport à avril 2019, tandis que l'indice de chiffre d'affaires a diminué de 20,6 % entre avril 2019 et avril 2020.

Champ : France, hors Guyane et Mayotte.

Sources : Insee, Déclarations sociales nominatives (DSN), heures rémunérées, déclarations mensuelles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; Direction générale des finances publiques (DGFIP).